

## PRATIQUANT MINEUR

Je soussigné(e) (nom, prénom), \_\_\_\_\_ en

ma qualité de représentant légal de (nom, prénom du mineur) \_\_\_\_\_

atteste l'exactitude des informations portées dans le bulletin d'inscription.

J'atteste également que le/la mineur(e) a bien pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

En ma qualité de représentant légal, j'autorise la publication de photos et vidéos concernant le dit mineur sur divers médias pour

la promotion de l'association MOVE'UP.

Mention manuscrite

Date et signature du représentant légal

« Lu et approuvé »

## PRATIQUANT MAJEUR

Je soussigné(e) (nom, prénom), \_\_\_\_\_

atteste l'exactitude des informations portées dans le bulletin d'inscription.

J'atteste également avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association MOVE'UP et en accepte les conditions.

J'autorise également la publication de photos et vidéos me concernant sur divers médias pour la promotion de l'association

MOVE'UP.

Mention manuscrite

Date et signature de l'adhérent

« Lu et approuvé »

### Documents à nous remettre

<b>CERTIFICAT MEDICAL</b> daté de moins de 3 ans <i>(nouvelle adhésion)</i>	<b>1 PHOTO</b> <i>(nouvelle adhésion)</i>	<b>BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION</b> ET <b>FICHE PRATIQUANT</b>
---	--	---

## REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association MOVE'UP.

### Article 1 ADHESION

Au moment de leur adhésion, les membres adhérents doivent s'acquitter du montant de l'adhésion forfaitaire dont les montants sont fixés tous les 2 ans par le bureau.

Toute adhésion forfaitaire versée à l'association MOVE'UP est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de l'adhésion en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion, maladie ou décès d'un membre.

Les personnes désirant adhérer à l'association MOVE'UP doivent remplir un bulletin d'inscription et fournir toutes les pièces demandées. Pour les mineurs, ce bulletin sera rempli et signé par un représentant légal.

### Article 2 RADIATION

La qualité de membre se perd par la radiation, la démission ou le décès. Elle est prononcée par le Bureau pour non-paiement de l'adhésion ou pour motif disciplinaire.

### Article 3 COMPORTEMENT

Chaque membre doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Le respect des personnes (membres, bénévoles, professeurs, ...) et du matériel est exigé de la part de tous les adhérents.

L'adhésion à l'association MOVE'UP suppose le respect de ses règles. Toute personne dont le comportement, les propos ou les actions seraient non conformes avec l'éthique de l'association MOVE'UP se verra immédiatement radié.

Cette exclusion sera prononcée par le Bureau, signifiée par lettre recommandée AR stipulant les motifs de la radiation et ne donnera droit à aucune indemnisation.

Sont considérés comme motifs d'exclusion toute rixe, injure, insulte, dégradation, comportement agressif, incivilité et a fortiori tout acte pénalement sanctionnable. Il en est de même de tout comportement raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

Différents motifs, parmi lesquels :

- Infraction aux statuts et règlement intérieur de l'association

- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association MOVE'UP ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels

- Détérioration de matériel

- Comportement inconvenant ou dangereux

- Propos désobligeants, injurieux ou diffamatoires envers les autres membres, bénévoles ou professeurs, sur internet ou lors des activités de l'association

Entraîneront la radiation immédiate. La médisance ou la mauvaise humeur lors des activités de l'association MOVE'UP ne seront pas tolérées non plus, le Bureau estimant que cela génère une ambiance délétère contraire avec l'atmosphère conviviale souhaitée au sein de MOVE'UP.

Il est demandé aux membres adhérents de l'association MOVE'UP de respecter les horaires de cours :

- Ne pas troubler le déroulement du cours en arrivant en retard. De ce fait, le professeur est en droit de vous refuser l'accès au cours

- Quitter le cours en fin de séance

Les membres du Bureau sont chargés de l'application de ces règles et en leur absence, la responsabilité incombe au professeur du cours.

Il est formellement interdit de fumer (y compris la cigarette électronique) dans les locaux où sont pratiquées les activités sportives de l'association MOVE'UP.

Les téléphones portables seront tolérés en mode vibreur et les appels seront passés en dehors de la salle pour ne pas déranger le cours.

### Article 4 TENU VESTIMENTAIRE

Les règles légales d'hygiène et de sécurité doivent être respectées. De plus, chaque adhérent devra adopter une tenue correcte et appropriée aux exercices proposés. Le port de chaussures de sport réservées à un usage intérieur uniquement est obligatoire dès le premier jour.



# PLANNING DES COURS

## SAISON 2024-2025

JOUR	LIEU	HEURE	COURS
LUNDI	GYMNASSE DIEULEVEULT VERNOUILLET	18.00 - 19.00	ZUMBA
		20.00 - 21.00	ZUMBA
MARDI	ESPACE PIERRE BOSCO VERNOUILLET	9.15 - 10.15	GLOBAL FIT
		10.15 - 11.00	AF-S
MERCREDI	SALLE MAETERLINCK MEDAN	18.00 - 19.00	CAF
		19.00 - 20.00	ZUMBA
JEUDI	SALLE MAETERLINCK MEDAN	9.15 - 10.15	ZUMBA
		10.15 - 11.00	AF-S
VENDREDI	ESPACE PIERRE BOSCO VERNOUILLET	9.15 - 10.15	CAF
		18.00 - 19.00	ZUMBA
DIMANCHE	STADE DES TERRES ROUGES VERNOUILLET	10.00 - 11.30	CIRCUIT TRAINING
			CARDIO FIT



## BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

SAISON 2024-2025

**A REMETTRE AVANT LE 28 JUIN 2024**

Renouvellement d'adhésion

Nouvelle adhésion

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Age : \_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### PERSONNE A Contacter EN CAS D'URGENCE

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### VOTRE FORFAIT (Entourez votre sélection)

**Les chèques seront encaissés de Mai à Juillet**

2 SEANCES	3 SEANCES	5 SEANCES	CARTES 10 SEANCES	PACK MATERIEL
170€ <del>195€</del>	190€ <del>220€</del>	210€ <del>240€</del>	85€	25€
Payable en x3	Payable en x3	Payable en x3	Payable en x1	Payable en x1

### VOS COURS (Entourez vos choix)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
18h Zumba	9h15 Global fit	18h CAF	9h15 Zumba	9h15 CAF
20h Zumba	10h15 AF-S	19h Zumba	10h15 AF-S	18h Zumba
				19h Cardio fit